



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

postes d'expansion économique

Question écrite n° 30202

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la fermeture, en 1997, du poste d'expansion économique français dans la capital albanaise Tirana, les activités de ce poste étant depuis lors assumées par une entité albanaise dépendant de l'ambassade de France à Rome. Il relève en premier lieu que cet état de fait semble satisfaire pleinement la DREE, qui ne paraît nullement envisager pour l'heure la réouverture de son PEE de Tirana, au motif de la faiblesse de nos échanges commerciaux avec l'Albanie et au nom d'une sorte de principe de précaution politique. Il observe en second lieu que certains de nos principaux partenaires de l'Union européenne, au premier rang desquels les Italiens, mais aussi les Allemands et les Grecs, semblent pourtant adopter une attitude beaucoup plus ambitieuse et offensive à l'égard du marché albanais. Ainsi l'Albanie réalise-t-elle la moitié de son commerce extérieur avec l'Italie, là où les exportateurs français ne détiennent que 2% environ de parts de marché, à bonne distance des Allemands et des Grecs, la non-intervention de la COFACE paraissant en la matière un handicap fatal pour nos entreprises. En conséquence, la France n'est que le dixième fournisseur de l'Albanie, où les investissements français sont également réduits au strict minimum et les sociétés françaises durablement sous-représentées, alors même qu'existent de réelles perspectives dans les secteurs prometteurs de l'agro-alimentaire, du bâtiment-travaux publics et de l'énergie. Dans ce contexte, il lui demande donc d'envisager la réouverture à brève échéance du poste d'expansion économique français de Tirana, qui serait à la fois un signal symbolique fort de l'engagement de la France dans ce pays européen francophone et un appel à plus d'ambition et d'implication de nos entreprises sur place. Il lui demande également de préciser s'il envisage une remise en cause de la politique de non-intervention de la COFACE en la matière, qui consitue un frein sérieux à l'action des entreprises françaises en Albanie.

Texte de la réponse

La fermeture du poste de Tirana est intervenue en 1997, à un moment où le pays était en proie à un fort désordre intérieur et où nos échanges s'étaient contractés. Les mesures d'économie demandées à la direction des relations économiques extérieures (DREE) et à son réseau ont également pesé en faveur de la recherche d'une solution adaptée à la nouvelle situation. Le volume des échanges, comparables avec ceux par exemple de la Corée du Nord, ou de la Zambie, pays dans lesquels la DREE n'a pas de représentation, ne justifierait pas à lui seul le maintien d'un poste. La situation économique de ce pays ainsi que celle de l'appareil étatique, dont la stabilisation doit encore se confirmer, ne permettent pas d'envisager pour le moment une ouverture de la politique de crédit. Les assureurs crédit italien, allemand et grec affichent, d'ailleurs, une politique équivalente. L'OCDE, qui a adopté récemment une classification unique pour les primes d'assurance crédit, a classé l'Albanie dans la dernière catégorie (7/7). Dès 1997, après la fermeture du service commercial de l'ambassade, un bureau de représentation a été mis en place à Tirana. Il agit sur mandat de la direction et sous la tutelle des services commerciaux de l'ambassade de France à Rome. Il est chargé de l'accueil et du conseil auprès de nos entreprises, de la représentation de nos intérêts, et joue également, à côté de l'agence financière à Rome, un rôle dans la surveillance de la situation économique et financière du pays. Son activité est jugée satisfaisante

comparativement au poids de l'Albanie : en 1998 et au début 1999, une vingtaine de prestations ont été facturées aux entreprises françaises qui ont approché ce poste, une trentaine d'appels d'offres émanant de tous les secteurs économiques ont été diffusés auprès des entreprises françaises et du CFCE, auxquels une dizaine d'entreprises ont répondu. Cependant, la manière de réorganiser le réseau de la DREE dans la région des Balkans est actuellement à l'étude. En effet, pendant le conflit du Kosovo, et devant les initiatives de la communauté internationale, la DREE a souhaité dépêcher un de ses agents pour une mission exploratoire de quelques semaines en Macédoine afin de nourrir une réflexion sur la meilleure manière de déployer son réseau en Bosnie Herzégovine, République fédérale de Yougoslavie, Macédoine et Albanie. Les perspectives d'une aide internationale, et notamment communautaire, très importante qui se dessinent depuis quelques semaines et les progrès du processus de normalisation sont de nature à modifier les flux commerciaux et les possibilités d'investissement. Dans cette optique, la réouverture d'un poste à Tirana est une hypothèse qui sera examinée dans le cadre d'une approche régionale globale.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30202

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3042

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4555